

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Convention d'occupation entre l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) et le Département portant sur l'immeuble situé au 8 rue d'Hozier/17 rue François Massabo à Marseille (13002)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation à intervenir entre l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) et le Département, portant sur l'immeuble sis 8 Rue d'Hozier / 17 rue François Massabo à Marseille (13002) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout autre acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Le groupe des Elus Indépendants vote contre.
M. VÉRANI vote contre.
Mme PUJOL s'abstient.
Le groupe des Elus Socialistes et Républicains s'abstient.
Les autres conseillers départementaux votent pour.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée